



COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE LOCALE – n° 2

DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES

Monsieur le Président,

Lors du dernier CTL, la CGT dans sa déclaration liminaire vous a interrogé sur la généralisation du télétravail. En début de semaine, nous apprenons que cette généralisation est repoussée au 1er janvier 2019. Les rumeurs « officieusement officielles » prétendent que ce report serait dû au boycott des GT par les organisations syndicales. Quel dommage que les boycotts n'aient pas permis de reporter les suppressions d'emplois, l'attaque envers les droits à la défense des agents à travers les règlements intérieurs des CT et CAP, la création de nouveaux indicateurs du Contrôle Fiscal, la remise en cause des missions du service public, notamment par l'accès des usagers à l'accueil physique, les droits de mutation, etc.....

Convenons-en ensemble, ce report est très probablement dû aux difficultés financières liées à l'achat de milliers d'ordinateurs portables.

Concernant notre Direction, vous faites appel à des volontaires dans la limite de 6 pour approfondir l'expérimentation à compter du 01/09/2018. Nous vous faisons remarquer que parmi les 14 conventions initiales figure un agent promu au 01/09/2018. nous vous demandons de porter cette limite à 7.

Nous ne reviendrons pas ici sur notre rejet total du projet de modification des compétences des CAP porté par la DGAFP. Inutile d'exprimer à nouveau notre incompréhension devant la volonté de sortir les mutations des CAP alors que le nouveau projet de règle de gestion porté par le DGFIP affirme le contraire.

Cette CAPL a pour objet le mouvement de mutation local. Comment l'aborder sans évoquer d'abord le mouvement de mutation national ? Celui-ci a confirmé et amplifié les conséquences des suppressions massives d'emplois dans notre Administration, il manque officiellement 1 532 contrôleurs au niveau national et ce malgré 1 355 suppressions de postes.

A la Dircofi Centre-Ouest, sans refaire l'historique des suppressions d'emplois en cellule d'appui et en Direction, nous nous contenterons de rappeler qu'au 1er janvier 2018 un poste de B à la BEP a été supprimé alors que vous demandez à ce service 15% de production supplémentaire.

Aujourd'hui, c'est le service RH qui perd un emploi alors que, nous disiez-vous en mai, « tout le monde est utile dans ce service ». Encore une fois, il faudra compter sur le dévouement professionnel des agents pour assurer un service de qualité. Ce poste n'est pas gelé, certes, mais il n'est pas pourvu. Pour nous, la nuance est subtile, pour tout dire dialectique, elle ne change pas le fonds de l'affaire. Un contrôleur de Direction avait demandé ce poste en mouvement local, vous ne l'accordez pas, cela aurait reporté les difficultés sur un autre service. A la CGT nous en convenons, il est inutile d'habiller St Pierre si pour cela il faut dépouiller St Martin, Ce que nous revendiquons, c'est que tous les services aient des agents en nombre suffisant pour assumer l'intégralité de leurs missions.

Ce projet de mouvement ne permet pas d'y pourvoir, nous voterons donc CONTRE.